



lettre
d'information

ENTRETEENIR AU NATUREL

1 9 #
j u i n
2 0 2 1

relative à la réduction des produits phytosanitaires par les collectivités.

Cette lettre d'information est à destination des collectivités pour les informer sur la problématique des produits phytosanitaires dans leur quotidien. Des articles spécifiques sont donc rédigés uniquement pour leur information et n'ont pas vocation à être diffusés.

Cependant, la lettre d'information offre la possibilité aux collectivités de communiquer sur des thématiques en lien avec le phytosanitaire auprès de leurs administrés. Ainsi, les articles de la catégorie Grand public peuvent être insérés directement dans le bulletin municipal, si la commune le souhaite.



INFORMATION

Phyto-pharma-co-vigilance

Le 13 octobre 2014, la loi d'agriculture, l'alimentation et la forêt crée le dispositif de vigilance «phyto-pharma-co-vigilance» qui permet de déclarer des effets indésirables liés aux produits phytopharmaceutiques.

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est chargée de la délivrance des autorisations de mise sur le marché de ces produits. Depuis 2014, elle collecte les signalements d'effets indésirables en lien ou potentiellement en lien, avec l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique.

Les signalements pris en charge concernent tous les effets sûrs :

- Le végétal ;
- Les animaux domestiques, sauvages ou de rente ;
- La biodiversité et les milieux ;
- L'homme, dans le cadre d'une activité professionnelle ou en tant que particulier ;
- Les phénomènes d'apparition de résistance aux produits phytopharmaceutiques.

Les signalements peuvent être déclarés par les professionnels de santé pour les effets indésirables chez l'Homme, tandis que ce sont les vétérinaires et pharmaciens, qui se chargent des effets indésirables sur les animaux. À noter que toutes les personnes souhaitant soumettre une déclaration à titre individuel peuvent le faire, via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables : <https://www.anses.fr/fr/content/signaler-un-%C3%A9v%C3%A9nement-sanitaire>.

En plus des données produites par les organismes de surveillance, un appui est apporté par les communautés de communes, les paysagistes, etc., dans la transmission de signalement d'effets indésirables. À terme, les observations permettent de mettre en place des études pour établir un lien entre un effet observé et l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique.

Plus d'informations sur le site de l'ANSES : <https://www.anses.fr/fr/content/la-phytopharmacovigilance>



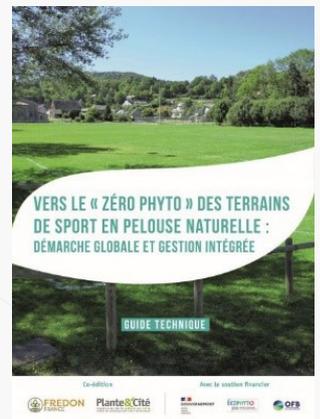
Guide entretien des terrains de sport en pelouse naturelle

Avec la suppression de l'usage des produits phytosanitaires au 1er juillet 2022, un guide technique intitulé « Vers le « zéro phyto » des terrains de sport en pelouse naturelle : démarche globale et gestion intégrée » a été publié en mai 2021. Co-rédigé par FREDON AURA, Bretagne et PACA et Plante & Cité, ce guide propose des solutions d'entretien basées sur la prophylaxie (c'est-à-dire, prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation des maladies par un ensemble de moyens).

Il s'adresse aux fournisseurs, prestataires, gestionnaires et élus en charge des terrains de sport en pelouse naturelle où l'on pratique des compétitions de haut niveau (cela comprend les hippodromes et golfs). Le guide fait état de :

- La nouvelle réglementation qui s'appliquera aux pelouses sportives ;
- La connaissance du profil agronomique et le drainage ;
- Les leviers d'actions pour entretenir les pelouses sportives naturelles (sans produits phytosanitaires) ;
- La problématique des phytosanitaires ;
- Les surfaces synthétiques et en stabilisé ;
- 4 retours d'expériences ;
- Accompagner le changement.

Le guide est disponible en commande papier auprès de FREDON Bretagne au prix de 35€ TTC (+ 11€ TTC frais de port et emballage) ou consultable gratuitement sur le site de FREDON Bretagne : http://www.fredon.fr/bretagne/sites/bretagne/files/2021_Guide_vers-z%C3%A9ro-phyto-terrains-sport-pelouse-naturelle.pdf



COLLECTIVITÉS

PUBLICATION





Projet "Dephy Collectivités Bretagne"

Le projet « Dephy Collectivités Bretagne » (Réseau d'échanges) a pour ambition d'accompagner les collectivités dans la suppression des usages des produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles aussi appelé JEVI (Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures).

La Région Bretagne, porteur du projet, a missionné Proxalys Environnement en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, l'ATBVB en tant que relais et la DRAAF Bretagne dans le cadre de la déclinaison régionale du plan Ecophyto II+.

Le projet a pour ambition d'amplifier la dynamique du zéro phyto en :

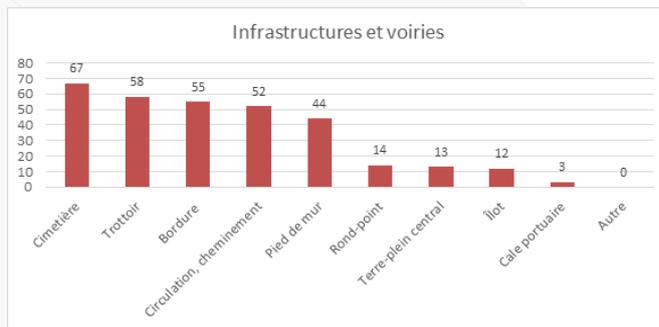
- Collectant (ou recensant) des références de collectivités ;
- Créant des contenus d'analyses accessibles, pédagogiques ;
- Diffusant largement le fruit de ces analyses notamment sur les techniques d'aménagement, les méthodes alternatives, les outils de communication et la description des portages de projets (partenariats) ;
- Proposant des visites de terrain afin d'impulser des réseaux d'échanges entre collectivités et acteurs périphériques à la problématique du phytosanitaire ;
- Construisant une plateforme web dédiée avec cartes interactives, FAQ, articles, documents d'analyses.

Pour ce faire, plusieurs étapes clés sont nécessaires :

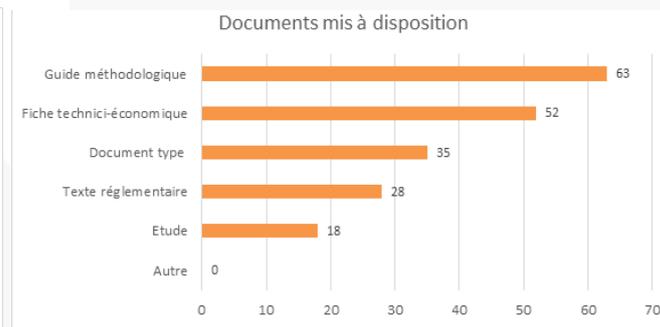
- a. Identifier les besoins au travers d'un questionnaire (étapes en cours*) ;
- b. Identifier les communes DEPHY, dites « démonstratives » et « ressources », sur les différents territoires ;
- c. Mettre en place une Plateforme web.

*Un questionnaire a été largement diffusé auprès des collectivités, afin de recueillir une synthèse des problématiques « zéro phyto » et de mieux qualifier leurs attentes.

Au total, 92 communes ont répondu (68 agent.e.s/technicien.ne.s et 24 élu.e.s). Parmi l'ensemble des espaces rencontrant le plus de difficultés de gestion, les cimetières ont été les plus cités avec 72% de réponses (67/92 réponses). Les ressources les plus demandées sont les guides méthodologiques avec 63 réponses sur 92. Les communes ont aussi souligné l'importance de communiquer de manière durable dans le temps auprès des administrés.



Infrastructures et voiries où les collectivités bretonnes rencontrent le plus de difficultés de gestion. Le 29 juin 2021 ©FREDON Bretagne.



Ressources de types « document » citées par les collectivités. Le 29 juin 2021 ©FREDON Bretagne.



La boîte à outil de la Maison de la Consommation et de l'Environnement

La Maison de la Consommation et de l'Environnement (MCE), les associations Bretagne Vivante, Eau et Rivière de Bretagne, la Maison de l'Agriculture Bio du Finistère (MAB 29) et Vert le Jardin ont construit une boîte à outils dans l'intérêt des collectivités. Accessible en ligne, la boîte à outils regroupe différentes catégories :

- Formation en ligne ;
- Animations ;
- Ateliers ;
- Méthodologies ;
- Événements ;
- Ressources (expositions, livrets, fiches pratiques, malles pédagogiques, etc.)



Elle réunit l'ensemble des outils destinés à l'information, la sensibilisation et l'animation autour du jardinage au naturel tout en abordant les enjeux santé-nature. L'objectif est d'impulser chez les collectivités intéressées, l'envie de créer sur leur territoire des actions auprès du grand public, en leur mettant à disposition toutes les ressources nécessaires pour une mise en place rapide. Chaque outil précise le public ciblé, le tarif et l'association à contacter pour réserver une prestation.

Pour plus d'informations, ce lien vous permet de vous rendre sur le catalogue de la boîte à outils : https://www.mce-info.org/wp-content/uploads/2021/04/catalogue_boite_outils_vf.pdf